

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 5.3 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

Charte, règlement et gouvernance

CO 321d · LPD 8 Deux textes, deux rôles : une charte courte, que chacun peut appliquer seul, et un règlement qui fixe le cadre, les contrôles et les conséquences. La gouvernance complète (fournisseurs, contrats, stockage, coûts) est détaillée dans le chapitre sur le cloud et l'IA.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- La **charte** se lit en deux minutes : outils autorisés, données interdites, vérification, transparence, répondant.
- Le **règlement** dit qui autorise un outil, comment on le contrôle, et ce qui arrive en cas de manquement.
- Ne pas faire rédiger la charte **uniquement** par une IA : elle doit refléter l'entreprise.
- Associer le personnel et le revoir **chaque année**.

1 page de charte	**8** règles	**1 an** entre deux révisions	**3** rôles : direction, répondant, ambassadeurs

2 La base légale, article par article

- L'employeur peut établir des directives générales et donner des instructions particulières (CO 321d) ; le travailleur les observe selon les règles de la bonne foi.
- Mesures de sécurité adaptées (LPD 8) ; information des personnes (LPD 19).
- Un outil imposé est fourni par l'employeur (CO 327) ; ses coûts sont à sa charge (CO 327a).
- Les sanctions doivent être connues d'avance et proportionnées : rappel, avertissement, puis mesures plus lourdes (CO 321a, 321d, 337 en cas extrême).

3 Les règles, cas par cas

Situation	Règle	Article
Charte affichée et remise à chacun	Connue de tous, signée ou attestée	CO 321d
Liste des outils autorisés	Mise à jour par le répondant	LPD 8
Nouvel outil demandé par un service	Validation préalable : contrat, données, coût	LPD 9
Manquement isolé	Rappel, puis avertissement écrit	CO 321d
Fuite volontaire de secrets via un outil	Mesures lourdes, voire congé immédiat selon la gravité	CO 337

4 La méthode, dans l'ordre

1. Écrire une page.
2. Lister les outils.
3. Fixer le règlement.
4. Expliquer.
5. Réviser chaque année.

> **« Une charte courte pour tous, un règlement pour le cadre. »**

6 Les pièges

Une charte de dix pages que personne ne lit.

7 Le cas type du chapitre

La charte en huit règles. Une PME veut une charte IA simple. Elle hésite entre un document de dix pages et une page.

a. Que choisir ?
b. Que mettre dedans ?
c. Comment la faire vivre ?

Corrigé en fin de fiche.

8 Le coin de l'expert

- Pour les entreprises qui ont des activités dans l'Union, la charte peut renvoyer à l'inventaire des systèmes et à leur classement par risque.
- Prévoir le cas de l'outil personnel payé par le collaborateur : autorisé ou non, pour quelles tâches, et à quels frais.
- Une gouvernance légère tient en trois rôles : la direction décide, un répondant conseille et tient la liste, les ambassadeurs relaient dans les services.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? La charte doit pouvoir se lire en quelques minutes.
2. Vrai ou faux ? L'employeur peut donner des directives sur l'usage de l'IA.
3. Vrai ou faux ? Un outil imposé est à la charge de l'employeur.
4. Vrai ou faux ? Les sanctions peuvent être décidées après coup, sans règle connue.
5. Vrai ou faux ? La charte se rédige entièrement par l'IA.
6. Vrai ou faux ? Il faut revoir la charte chaque année.
7. Cas express : Un collaborateur utilise son abonnement personnel : qui paie ?
8. Résolvez le cas type de la section 7, « La charte en huit règles », questions a à c.
9. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : Sinon personne ne l'applique.

2. Vrai : CO 321d.

3. Vrai : CO 327 et 327a.

4. Faux : Connues d'avance et proportionnées.

5. Faux : Elle doit refléter l'entreprise.

6. Vrai : Les outils changent vite.

7. Lui, si c'est facultatif. Un outil imposé est à la charge de l'employeur (CO 327a).

8.

1. Une page pour la charte, et un règlement plus détaillé pour le cadre.

2. Outils autorisés ; données interdites ; vérification avant envoi ; signaler l'usage quand il compte ; double authentification ; pas de fichiers sur un compte personnel ; prévenir le répondant en cas de doute ; se former.

3. L'expliquer en séance, l'intégrer à l'accueil, la revoir chaque année ; voir la charte détaillée et les chartes et règlements.

9. 1) Écrire une page. ; 2) Lister les outils. ; 3) Fixer le règlement. ; 4) Expliquer. ; 5) Réviser chaque année. Base : CO 321a, 321d, 327, 327a, 337 ; LPD 8, 9, 19.